

OBJET

**RECONSTRUCTION DU STADE DE FOOTBALL DE DOMENJOD (PHASE 2)
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

**AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX
DU LOT 1 AVEC BOURBON LUMIERE ET DU LOT 3 AVEC APOI**

Délibérations antérieures

05/6-22 du 15 septembre 2005 relative à l'attribution du marché des lots 1 et 3 ; 07/1-32 du 28 mars 2007 attribution du lot 2.

Rappel

La réalisation de la Maison d'arrêt de Domenjod implique la nécessité de délocaliser un certain nombre d'équipements connexes, dont le Stade de Football.

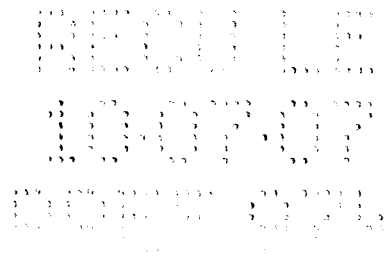
Cette infrastructure sportive destinée à l'accueil des établissements scolaires et des clubs de football remplit actuellement de multiples fonctions à la fois éducatives et sportives, et joue un rôle essentiel en matière de cohésion sociale.

Le projet de reconstruction du Stade de Football a été établi conformément aux règles fédérales en vigueur en vue de permettre a minima une homologation en catégorie D II Départementale.

Rappel des montants de marchés de travaux de la phase 2 attribués

Lots		Entreprises	Montants initiaux
LOT 1	Eclairage et alimentation BT	Bourbon Lumière	123 955,84 € TTC
LOT 2	Travaux de bâtiment	SOGEA REUNION	961 859,10 € TTC
LOT 3	Engazonnement, Aménagements extérieurs et Equipements	A.P.O.I.	184 311,66 € TTC

Motivations des Avenants N°1 aux lots 1 et 3



Lot 1 : Entreprise Bourbon Lumière

• Motivation

Les liaisons entre les fourreaux existants et les mâts posés dans le cadre des travaux d'éclairage doivent être entrepris et nécessitent des prestations supplémentaires suivantes, telles que décrites dans l'avenant 1 joint.

L'incidence financière sur le marché est la suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	114 245,01 €	123 955,84 €
Avenant	3 643,00. €	3 952,66 €
Total du marché	117 888,01 €	127 908,49 €

Lot 3 : Entreprise APOI

• Motivation

1/ Les installations de chantier pour la réalisation des travaux de la phase N°2 de Reconstruction du Stade de Domenjod étaient initialement intégrés au marché du lot N°2 (Travaux de Bâtiment).

La mairie ayant décidé de commencer préalablement les travaux d'engazonnement et d'aménagement extérieur confié à l'entreprise APOI, il convenait de lui confier les installations de chantier.

2/ Les pluies du début d'année ont mis en évidence, au niveau du cheminement, une arrivée massive d'eau de ruissellement, provoquant des dommages aux ouvrages. Il convient d'y remédier par :

- la réalisation d'une canalisation.

L'incidence financière sur le marché est la suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	169 872,50 €	184 311,66 €
Avenant	8 260,00 €	8 962,10 €
Total du marché	178 132,50 €	193 273,76 €

REUNION
100307
2019-07-01

Lot	Entreprise	Montant base en euro TTC	Avenant en euro TTC	Nouveau montant en euro TTC	% Augmentation
Lot 1	Bourbon Lumière	123 955,84	3 952,66	127 908,49	3,20
Lot 3	A.P.O.I.	184 311,66	8 962,10	193 273,76	4,87

DEMANDE D'AUTORISATION

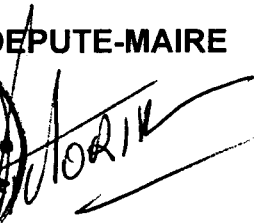
Je vous demande donc :

1° D'approuver les Avenants n° 1 :

- au lot 1 Eclairage et alimentation BT de l'entreprise Bourbon Lumière pour un montant de 3 952,66 € ttc ;
- au lot 3 Engazonnement, Aménagements extérieurs et Equipements de l'entreprise APOI pour un montant de 8 962,10 € ttc ;

2° de m'autoriser à signer les Avenants n°1 aux marchés des lots 1 et 3.

Je vous prie de vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

LE MAIRE DE SAINT DENIS REUNION
René-Paul VICTORIA

OBJET

**RECONSTRUCTION DU STADE DE FOOTBALL DE DOMENJOD (PHASE 2)
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

**AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX
DU LOT 1 AVEC BOURBON LUMIERE ET DU LOT 3 AVEC APOI**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-19 présenté par le Député-Maire, au nom des Sports/ Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les Avenants n° 1 :

- au lot 1 Eclairage et alimentation BT de l'entreprise Bourbon Lumière pour un montant de 3 952,66 € ttc ;
- au lot 3 Engazonnement, Aménagements extérieurs et Equipements de l'entreprise APOI pour un montant de 8 962,10 € ttc.

DELIBERATION N°07/2-19

REUNION
MAYORAL
OFFICE

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire signer les Avenants.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 2007

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Saint-Denis
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

AVENANT N° 1

Opération : **Reconstruction du Stade de football de DOMENJOD**
Objet du marché : **LOT N°1 :Travaux d'éclairage et d'Alimentation Basse Tension**
Numéro de marché **M 06046**
Maître d'ouvrage : **Commune de Saint-Denis**
Maître d'œuvre : **Mairie de Saint-Denis – DGAST/Direction des Superstructures**
Titulaire : **Bourbon Lumière**
Montant initial **114 245,01 € HT**

A/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SAINT-DENIS
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

Titulaire du marché : BOURBON Lumière
37, avenue Stanislas Gimart
BP 233
97493 Sainte-Clotilde Cedex

Marché : n° : M 06 046
Date : 27/03/2006

Montant initial : 123 955,84 € TTC

Avenants précédents : NEANT

B / OBJET DE L'AVENANT :

Le présent avenant a pour objet :
1) Travaux supplémentaires

C / CONTENU DE L'AVENANT :

Motivation : Les fourreaux nécessaires aux passages des câbles des réseaux électriques et téléphoniques ont été posés dans le cadre des travaux du lot VRD de la phase I de reconstruction du stade de football de Domenjod. Ces fourreaux enterrés ont été passés sous les revêtements afin de les préserver des risques d'affouillement lors des épisodes pluvieux.

Les liaisons entre les fourreaux existants et les mâts posés dans le cadre des travaux d'éclairage doivent être entrepris et occasionnent les compléments de prestation suivants :

- Les fouilles en tranchée pour recherche et prolongement des fourreaux ;
- La fourniture et la pose de fourreau TPC ;
- Le sondage des TPC existant pour le déroulage des câbles d'alimentation

D / MONTANT DE L'AVENANT

L'avenant comporte UN devis de plus values :

N° devis	Montant € HT	TVA	Montant € TTC
n° 022604COM	3 643,00	309,66	3 952,66

E / NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

	Montant HT	T.V.A 8.5 %	TTC
Marché initial :	114 245,01 €	9 710,83 €	123 955,84 €
Avenant :	3 643,00 €	309,66 €	3 952,66 €
Nouveau montant :	117 888,01 €	10 020,48 €	127 908,49 €

Arrêté à la somme de : **Cent vingt sept mille neuf cent huit euro et quarante neuf cents**

Taux d'augmentation du marché : 3,2 %

F/ AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Dressé, le

La Commune de Saint-Denis, Maître d'ouvrage <i>(Cachet et signature)</i>	L'entreprise <i>(Cachet et signature)</i>

**MAITRE D'OUVRAGE**

Commune de Saint-Denis
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

AVENANT N° 1

Opération : **Reconstruction du Stade de football de DOMENJOD**
Objet du marché : **LOT N° 3 : Engazonnement, Aménagements extérieurs et Equipements**
Numéro de marché : **M 06046**
Maître d'ouvrage : **Commune de Saint-Denis**
Maître d'œuvre : **Mairie de Saint-Denis – DGAST/Direction des Superstructures**
Titulaire : **A.P.O.I. Sarl**
Montant initial : **169 872,50 € HT**

A/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SAINT-DENIS
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

Titulaire du marché : A.P.O.I. Sarl
28 bis, rue mahatma GHANDHI
97499 LA POSSESSION

Marché : n° : M 06 046
Date : 27/03/2006

Montant initial : 184 311,66 € TTC

Avenants précédents : NEANT

B / OBJET DE L'AVENANT :

Le présent avenant a pour objet :
1) Travaux supplémentaires

C / CONTENU DE L'AVENANT :

Motivation : 1/ Les installations de chantier pour la réalisation des travaux de la phase N°2 de Reconstruction du Stade de Domenjod étaient initialement intégrés au marché du lot N°2 (Travaux de Bâtiment). Ce dernier n'étant pas attribué au moment du démarrage des travaux et ces installations obligatoires pour la signalisation du chantier, sa sécurisation, le respect des règles d'hygiène et l'organisation des réunions sur le site, l'entreprise APOI en accord avec le lot N°1, a été sollicitée pour remettre une proposition ;

2/ Les pluies du début d'année ont mis en évidence, au niveau du cheminement, une arrivée massive d'eau de ruissellement, provoquant des dommages aux ouvrages. Il convient d'y remédier par la réalisation en traversée de l'allée en béton d'un ouvrage canalisant cette eau.

D / MONTANT DE L'AVENANT

L'avenant comporte UN devis de plus values :

Montant HT	TVA	Montant TTC
8 260,00 €	702,10 €	8 962,10 €

E / NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

	Montant HT	T.V.A 8.5 %	TTC
Marché initial :	169 872,50 €	14 439,16 €	184 311,66 €
Avenant :	8 260,00 €	702,10 €	8 962,10 €
Nouveau montant :	178 132,50 €	15 141,26 €	193 273,76 €

Arrêté à la somme de : **Cent quatre vingt treize mille deux cents soixante treize euro et soixante seize cents**

Taux d'augmentation du marché : 4,87 %

F/ AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Dressé, le

La Commune de Saint-Denis, Maître d'ouvrage <i>(Cachet et signature)</i>	L'entreprise <i>(Cachet et signature)</i>